

[Texte]

education of the youngster was perhaps not paramount in the thinking of these people.

● 1050

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Corriveau.

M. Corriveau: Monsieur le président, je pense qu'ils sont dans une situation qui n'est pas facile.

The Chairman: There are three questioners left and we only have about eight minutes. I wonder if Mr. Cadieu could ask his questions and keep them short and then Mr. Smith and Mr. Barnett.

Mr. Cadieu: Before I ask, Mr. Chairman, I do not know just how short. Possibly some of my questions have been covered. I will just ask a short one. We have been discussing education in the particular Cold Lake situation. During the March 16 Committee meeting the Minister said:

... The major thrust of our program since 1968 has been to assist individual Indian, chiefs, counsellors, bands and associations to express their views and to participate in the formulation and operation of programs and policies.

He also said:

We realize that the consultation, liaison and involvement of the Indian people in departmental programs is a necessity.

If this is government policy, why is the grant to provide organization and advisory assistance to the National Indian Brotherhood and regional and provincial Indian associations deleted from the 1972-73 estimates. In 1971-72 a total of \$325,000 was allotted for this purpose. The estimates say that this item is not required for 1972-73. Who made this decision? Was the decision made in consultation with the National Indian Brotherhood and the regional and provincial associations involved? If so, when? If not, why not? Does the Department of Indian Affairs and Northern Development allot any other funds for the purpose of providing organizational and advisory assistance to the National Indian Brotherhood and regional and provincial Indian associations? If so, in what amounts and where does this appear in the estimates? If not, why not, and how is this service provided? Does such a grant conflict in any way with the core funding provided by the Department of the Secretary of State?

The Vice-Chairman: Mr. Cadieu, I will allow a brief reply on that. But if you would like to follow up with it on Tuesday, we will have the Minister before us and I think that is the appropriate person to ask. However, Mr. Ciaccia might answer it.

Mr. Ciaccia: You mentioned the deletion of the grant to the NIB. I believe that the moneys that the NIB was receiving have now been taken over by the Secretary of State so they are deleted from the estimates for the department but the funds are being provided by the Secretary of State.

[Interprétation]

industries vers leur communauté et par conséquent créer des emplois de gardiennes, d'assistants, de conseillers, de professeurs, d'infirmières, etc. C'est humain, mais l'éducation des jeunes n'était peut-être pas au premier plan de leurs préoccupations.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Corriveau.

Mr. Corriveau: Mr. Chairman, I think the situation is not an easy one.

Le président: Il reste trois personnes qui veulent poser des questions et il ne nous reste qu'environ huit minutes. Je me demande si M. Cadieu pourrait commencer et s'arranger pour poser des questions brèves, puis ce sera le tour de M. Smith et de M. Barnett.

M. Cadieu: Je ne sais pas combien de temps il me faudra pour poser ces questions, monsieur le président. Il est probable qu'on ait déjà répondu à certaines de mes questions; je vais en poser une très courte: Nous avons étudié l'éducation particulièrement à Cold Lake. Au cours de la séance de comité du 16 mars le ministre a déclaré:

... la principale orientation de notre programme depuis 1968 a été d'aider les Indiens, les chefs, les conseillers, les bandes et les associations à présenter leurs points de vue et à participer à l'élaboration et à l'application des programmes et des politiques.

Il a aussi ajouté:

Nous nous rendons compte qu'il est nécessaire de consulter les Indiens et de les faire participer aux programmes du ministère.

Si telle est la politique du gouvernement, pourquoi a-t-on supprimé du budget 1972-1973 la subvention d'aide qui avait été accordée à la Fraternité nationale des Indiens et aux associations d'Indiens régionales et provinciales. En 1971-1972 on a prévu un montant total à cet effet de \$325,000. On indique dans le budget que cet article n'est pas requis pour l'année 1972-1973. Qui a pris cette décision? Est-ce qu'on a consulté la Fraternité nationale des Indiens et les associations régionales et provinciales impliquées? Si oui, quand? Si non pourquoi? Est-ce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prévu d'autres fonds à cet effet? Si oui, quels sont les montants et où sont-ils inscrits au budget? Si non, pourquoi et comment fournit-on ce service? Est-ce que cette subvention est en contradiction avec les critères établis pour l'aide fournie par le Secrétariat d'État?

Le vice-président: Monsieur Cadieu, je permettrai qu'on réponde rapidement à ceci. Et si vous voulez en parler plus longuement le mardi, le ministre sera présent et je crois que c'est à lui que vous devez vous adresser. Toutefois, M. Ciaccia pourrait vous répondre.

M. Ciaccia: Vous voulez parler de la suppression de cette subvention à la Fraternité nationale des Indiens; je crois comme c'est le Secrétariat d'État qui a repris l'affaire, ces montants ne figurent plus au budget de notre ministère, mais les fonds sont maintenant alloués par le Secrétariat d'État.